

# SPECIAL INSERM

A TOUS LES ADHERENTS

AUX SECRETAIRES REGIONAUX ET  
AUX MEMBRES DE LA C.E. CNRS

## SNTRS



## informations

Bulletin de liaison du Syndicat  
National des Travailleurs de la  
Recherche Scientifique C.G.T.

édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91400 ORSAY. Tél. 69.07.60.13  
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : Jean OMNES

NUMÉRO 6 .B MARDI 29 MARS 1994

2,00 FR

Dans ces SNTRS INFO Spécial INSERM,  
vous trouverez des informations sur les  
promotions ITA,

- résultats des CAP
  - composition des jurys des concours internes
- ainsi que des informations sur les actions en cours,  
particulièrement sur la consultation Fillon :
- éléments pour organiser la semaine d'action  
du 5 au 8 avril par la signature de la pétition  
intersyndicale, la tenue d'Assemblée Générale et la  
préparation du rassemblement national le 18 avril  
jour du colloque de synthèse.

Un B.R.S. va arriver dans quelques jours dont le  
thème principal est l'Emploi à l'INSERM.  
Depuis sa rédaction, nous avons eu les mêmes  
informations alarmantes au sujet des gels de postes.  
En effet, une nouvelle circulaire émanant du Budget  
demande une augmentation des gels. La direction a  
annoncé 74 postes. Concrètement cela signifie que  
74 personnes qui auraient pu trouver un emploi  
resteront au chômage.

Contre ce gel et pour la création d'emploi, une  
pétition est en cours qui sera publiée prochainement  
dans un SNTRS INFO général. N'attendez pas le  
prochain Spécial INSERM pour la faire signer.

Ce nouveau gel des postes, ainsi que l'obligation de  
geler les postes au niveau où ils se libèrent (donc  
pas d'effet cascades), a des conséquences sur le  
nombre de promotions (en effet celles-ci sont faites  
à partir des postes libérés). Ceci explique les 2 listes  
pour les changements de corps au choix fait par les  
CAP, d'une liste principale et d'une liste  
complémentaire en fonction des possibilités (qui  
seront déterminées après la session des concours  
internes).

Pour la mobilité, il y a 62 mutations au premier tour,  
dont 10 réintégrations et une vingtaine de cas réglés  
au fur et à mesure depuis la dernière campagne.

A noter 10 mutations d'agents en place depuis  
moins de 3 ans. Aucun refus.

Notre action a payé. Veillons à ce qu'il n'y ait pas  
d'autocensure de la part des agents évidemment.

## SOMMAIRE

Page 2	CALENDRIER ELECTIONS C.S.S.
Pages 3-4	CONSEIL D'ADMINISTRATION du 7/03/94 Spécial "Consultation Fillon"
Pages 5-6	Lettre du Syndicat National de l'Industrie Pharmaceutique (syndicat patronal) au D.G de l'INSERM
Pages 7-8	PETITION REPONSE A "UNE CONSULTATION" pour l'avenir de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
Pages 9-10	POUR LE SERVICE PUBLIC DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

## RASSEMBLEMENT LE LUNDI 18 AVRIL 94

Campagne d'A.G. du 5 au 8 avril

Pages 11-12	TRIBUNE LIBRE SNCS-SNTRS-CGT pour INSERM ACTUALITE PRENEZ DONC LA PAROLE
Pages 14-13	QUELLE INFORMATIQUE POUR L'INSERM.

Supplément N°6 .B

## SPECIAL RESULTATS C.A.P. et CONCOURS INTERNES

INSERM 1994

# ELECTIONS C. S.S.

(Calendrier électoral révisé)

1994

1er Avril - 30 Mai	Consultation des unités et des personnels sur leur Commission de rattachement. Inscriptions complémentaires dans les collèges A2-B2
15 Juin	Diffusion des listes électorales dans les administrations déléguées régionales et les formations INSERM.
30 Juin	Clôture des inscriptions A2 et B2.
11 - 13 Juillet	Commissions électorales Ad Hoc.
18 Juillet	Diffusion des listes complémentaires A2-B2 dans les ADR et les universités.
5 Août	Clôture des réclamations des autres catégories d'électeurs.
26 Août	Clôture des réclamations A2-B2.
12 - 20 Septembre	Commissions électorales par CSS (validation des listes électorales - Avis sur les 10 % de A1 Avis sur le contenu du matériel électoral).
21 - 30 Septembre	Etablissement et publication des listes électorales définitives. Diffusion dans les ADR.
17 Octobre - 12h	Date limite de dépôt des candidatures.
24 - 26 Octobre	Commissions électorales de validation des candidatures.
26 Octobre - 8 Novembre	Etablissement puis envoi du matériel électoral.
29 Novembre	Scrutin
5 Décembre	Dépouillement
8 Décembre	Proclamation des résultats

Paris le 21 MARS 1994

Le Directeur Général



Philippe LAZAR

## Conseil d'administration du 7-3-94 Spécial "Consultation Fillon"

Contrairement à ce que son Président avait souhaité, le Conseil d'administration n'a pu arriver à une prise de position consensuelle. Aucun texte n'a été adopté.

Les organisations syndicales ( SNCS, SNTRS-cgt, SGEN-cfdt ) ont fait des déclarations liminaires condamnant les projets en cours.

Le représentant du Ministère de la Recherche a indiqué que le document sur les grands objectifs de la recherche était celui d'un groupe de travail indépendant et qu'il n'était pas le reflet de la politique que le Ministère entend mener ces prochaines années!..

Après cette "mise au point", une discussion à forte tonalité critique sur l'état actuel des organismes et leurs personnels s'est engagée autour des thèmes suivants:

### -Recherche fondamentale

Le Président pose d'emblée la nécessité de développer les collaborations inter-organismes.

Dans le domaine des sciences de la vie , le représentant du MESR souligne les enjeux industriels majeurs et la mondialisation de ceux-ci, ainsi que les dimensions culturelle et éthique de ces recherches. En prenant l'exemple de la génétique, il y ajoute l'apparition de nouveaux opérateurs. Il fait état de l'existence des associations et des contraintes financières. L'ensemble de ces considérations conduit à la nécessaire concertation entre organismes, hospital et nouveaux opérateurs (référence explicite à l'AFM ).

C'est tout ce qui sera dit par le Ministère sur la question posée par notre syndicat quant à l'évolution des travaux menés par la "mission Griscelli". Sur ce point, un commentaire de la Direction Générale: l'exemple de la coordination dans les sciences du vivant ne doit pas faire oublier les grands équilibres.

Suite à une intervention d'un représentant de l'industrie sur les pesanteurs des structures et réglementations comme obstacles à la **mobilité**, un débat s'engage sur ce point.

La Direction Générale fait état de l'échange de 700 chercheurs entre INSERM et CNRS. Mr LAZAR estime qu'il faut clarifier les besoins de l'entreprise: il s'agit selon lui de *développement* et non de recherche. Il s'élève contre la demande de l'industrie en ce qui concerne les prestations de services qui devraient être fournies par les organismes de recherche ( cf lettre du SNIP remise en séance ).

Un représentant des PME-MPI confirme que c'est de technologie et de développement dont ont besoin les entreprises. Il indique d'ailleurs que c'est l'utilisation essentielle du Crédit Impôt: "permettre de monter d'un cran au niveau technologique". Il dit ne pas avoir de problème avec l'INSERM sur les questions de transfert.

Cette dernière appréciation est partagée par Mr MARSAC ( cf à nouveau lettre du SNIP ). Avec le représentant du MESR, il réclame toutefois la formation de doctorants en fonction des besoins et débouchés de l'industrie.

4

Une mobilité post-doctorale paraît indispensable aux représentants du Ministère et de l'industrie: hors de question de faire son DEA, sa thèse et d'être recruté dans le même laboratoire.

### -Les relations science-société

Le Président envisage un code de déontologie du scientifique ( problème en particulier des échanges avec les médias ).

On retourne ensuite assez vite aux problèmes de partenariat avec l'industrie. Selon le Président, c'est à la Région de piloter le partenariat. Mr LAZAR annonce à ce moment que le prochain appel d'offre des IFR sera fait au niveau régional, avec évaluation nationale.

Le représentant de l'industrie fait un nouvel appel:

- au regroupement des moyens dans des technopôles
- à l'adéquation contenu des formations/débouchés
- aux règlementations à reconsidérer pour répondre à la dynamique des projets: référence explicite à la mobilité trop courte ( 1 à 3 ans ) par rapport à l'échelle des projets de recherche-développement sur 12 ans.
- pour le problème des "médicaments orphelins" ( pays non solvables )

### -Structure des métiers

Le Président demande au conseil de réfléchir au problème suivant: pas de création d'emplois envisageables dans les années à venir d'une part, tous les jeunes formés à la recherche d'autre part. Hors de question de les recruter, dommage de les laisser partir, surtout vers des débouchés aléatoires. Solution préconisée: avoir un "vivier" ( ceci est une citation ) permettant d'attendre les recrutements à venir. On proposerait pour 2 à 3 ans de période post-doctorale un tronc commun enseignement-recherche. On recruterait ensuite dans l'une ou l'autre voie.

En forme de commentaire général, on peut souligner la confirmation des données du problème de la recherche selon nos gouvernants: à moyens en régression, comment rentabiliser l'activité des laboratoires et de leurs personnels?. Ce sont essentiellement les besoins de l'industrie qui se sont exprimés au cours de ce Conseil.

L'angle d'attaque très clair concerne le statut des jeunes chercheurs: formation en fonction des débouchés industriels, mobilité, mission double d'enseignement et de recherche, contrats post-doctoraux. Pour le personnel en place, il semble couramment admis qu'il se caractérise par son immobilisme et sa surdité aux besoins de la Société...

Aucun débat n'a pu avoir lieu sur les missions de l'INSERM, sa spécificité, les moyens nécessaires.

2. Un interlocuteur devrait être désigné pour chaque organisme ayant pour mission principale de se concentrer sur les collaborations potentielles avec l'industrie pharmaceutique. Ceux-ci seraient réunis annuellement avec les représentants de l'industrie afin d'établir des stratégies et/ou des actions thématiques communes. Un bilan annuel pourrait être établi et devrait être discuté avec l'organisme moteur précédemment envisagé.

3. La recherche publique devrait faire un important effort de communication pour mieux se faire connaître des industriels mais aussi des organismes de recherche.

Le bilan classique d'activité est nettement insuffisant et mal adapté. Un bilan d'activité pôle médicamenteux, rédigé par des spécialistes de la communication scientifique et centré sur des actions de recherche, et de développement dans les différents secteurs thérapeutiques devrait être fait annuellement. L'information devrait être de qualité, d'accès facile, permettant de multiplier les consultations réciproques, d'organiser des colloques thématiques sur de nouveaux concepts ou de nouvelles approches technologiques et méthodologiques.

Par ailleurs, les informations venant de l'Europe devraient être plus rapidement et largement diffusées.

Dans ce domaine de l'information, nous venons de terminer un annuaire de la Recherche de l'industrie pharmaceutique sur le sol français, annuaire qui permettra à tous les chercheurs du secteur public de mieux s'orienter.

4. Les implantations nouvelles des organismes de recherche, universités comprises, devraient tenir compte, non pas des orientations politiques locales, mais d'une véritable logique prenant en considération l'implantation des centres de formation universitaire, des centres de recherche et du tissu industriel en insistant sur leur complémentarité. La recherche de synergie devrait être permanente.

Les programmes de formation initiale et continue devraient aboutir à des diplômés reconnus par les deux parties, harmonisés au niveau Européen et donc de grande qualité, permettant ainsi de faciliter la mobilité, les transferts de personnel et les carrières sur des emplois mixtes. Ces vœux sont bien connus de tous et nous ne croyons pas utile d'insister sur les problèmes existants.

5. Les réglementations nationale et internationale devraient être mieux expliquées et éventuellement aménagées, afin de faciliter les contrats-type de collaboration, les règles de propriété industrielle et d'exploitation commerciale, les modalités de transfert de personnel.

Paris, le 2 mars 1994

Monsieur le Professeur LAZAR  
Directeur Général de l'INSERM  
101, rue de Tolbiac

75654 PARIS CEDEX 13

Monsieur le Directeur,

L'industrie pharmaceutique se sent très impliquée dans toutes les réflexions concernant la recherche et le développement, qui sont les éléments clefs de son avenir. Un travail important a été mené en ce domaine au sein d'un groupe de travail "Recherche et Développement", dont les résultats ont été publiés dans un livre blanc de la Coopération en Recherche et Développement entre l'industrie pharmaceutique et le secteur public. Il apparaît évident, à la lecture de ce document, que la coopération avec l'INSERM est l'une de celles qui nous a donné la plus grande satisfaction.

Les points clefs de ce document sont les suivants :

1. Il semble indispensable qu'il existe une structure motrice permettant d'établir, de décider et d'inciter quelques grandes actions thématiques ainsi que de relever certains défis technologiques et de relancer l'innovation thérapeutique (grands programmes, technopoles, start-up).

Cette structure de décision devrait en outre être un véritable catalyseur facilitant une action concertée interministérielle répondant à une politique volontariste de l'État, tout particulièrement dans le contexte européen et d'internationalisation. Il est nécessaire de rappeler que la recherche pharmaceutique s'inscrit dans un contexte scientifique international et que toute action doit en tenir compte.

Cette structure motrice devrait par ailleurs avoir pour rôle d'imposer et de coordonner l'indispensable présence de scientifiques français dans les instances européennes et internationales.



SNIP

COPIE REMISE AU C.A.



Sur ce dernier point, nous souhaitons insister sur la nécessité de développer des passerelles reconnues et valorisées entre le secteur public et le secteur privé (bourses, partenariat, mobilités statutaires, créations d'entreprises ...).

Il est indispensable de souligner la notion de technopoles dont certaines ont d'importants résultats concrets justifiant la recherche de regroupements technologiques et géographiques.

6. L'aide au développement de l'industrie pharmaceutique devrait être clairement affichée comme un axe politique fondamental avec de véritables incitations fiscales et techniques, d'autant plus importantes qu'elles associeraient la recherche privée et publique. Le crédit d'impôt recherche devrait être modifié et élargi pour tenir compte des particularités de notre secteur.

Des incitations diverses et soutenues dans le temps devraient permettre la mise en place de structures autonomes de recherche publique-privée légères, permettant, comme aux USA, un tissu de PME-PMI naissantes pouvant éventuellement être intégrées à de grands groupes.

De même, les organismes de recherche publique devraient avoir l'obligation de développer des actions ponctuelles de type prestations de service clairement rentables pour le secteur privé.

7. En termes de Santé Publique, un secteur entier de la recherche devrait recevoir un soutien constant et fort : le développement des médicaments orphelins ou le traitement de pathologies au sein de marchés non solvables. Le partage des ressources permettrait de pondérer les risques dans un domaine sensible où la notion de rentabilité économique ne s'applique pas. Il existe en France un véritable savoir-faire non ou mal utilisé.

Nous sommes à votre disposition pour toute précision complémentaire qu'il vous plairait de recevoir et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Jean MARSAC  
Président du groupe de travail  
"Recherche et Développement"

Bernard MESURÉ  
Président du SNIP

# REPONSE A UNE "CONSULTATION"

## POUR L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

**Au moment où le "Rapport d'orientation sur les grands objectifs de la Recherche française", comme les déclarations du ministre, font peser de graves menaces sur les missions des organismes publics de recherche et des universités, ainsi que sur les statuts de ceux qui y travaillent, les soussignés tiennent à affirmer les principes suivants :**

1°) Dans l'Université et la recherche, comme ailleurs, est développée une politique de précarisation de l'emploi accompagnée d'une régression du recrutement sur emploi stable. Les jeunes, docteurs, ingénieurs, techniciens, ouvriers, administratifs, quelque soit leur niveau de diplômes, ne veulent pas être au chômage. D'ici dix ans, un grand nombre de personnes en place seront en retraite dont la moitié des professeurs, des responsables d'équipes et de services. Il est donc indispensable de faire dès maintenant un effort exceptionnel de recrutement afin de rajeunir les équipes et de transmettre le savoir et le savoir-faire.

2°) Les organismes de recherche publique et l'Université ont des missions différentes mais complémentaires. Les organismes nationaux de recherche ont eu un rôle décisif pour permettre à la recherche française de prendre rapidement toute sa place dans les évolutions scientifiques, développer les thématiques pluridisciplinaires et s'ouvrir aux besoins économiques, sociaux et culturels du pays. C'est leur mission de service public : tout doit être fait pour préserver leur autonomie, leur unité et leurs moyens d'intervention, notamment, l'existence de corps spécifiques de personnels.

3°) L'exigence de la poursuite d'études supérieures qualifiantes doit être favorisée ; l'excellence des formations doit être recherchée dans tous les établissements ; tout doit être mis en oeuvre pour diversifier les formations, multiplier les passerelles, en y mettant les moyens budgétaires nécessaires et en innervant partout les formations du lien avec la recherche active. La titularisation des jeunes, notamment ceux issus des formations doctorales, l'augmentation des postes de maîtres de conférences, de chercheurs et de IATOS sont un impératif. Le recrutement, voire la transformation des enseignants-chercheurs en enseignants à temps plein s'opposent aux exigences de l'avenir.

4°) Des solutions doivent être trouvées pour développer la recherche industrielle, et contrôler l'utilisation des fonds publics qui y sont affectés. Développer les interactions entre recherche industrielle et organismes publics ne peut signifier la subordination de ceux-ci aux entreprises.

5°) La spécificité des fonctions de l'activité de recherche doit être respectée pour le potentiel de recherche et pour l'enseignement supérieur. Le lien avec la recherche active doit traverser tous les établissements, toutes les formations et garantir l'accès à toutes les catégories d'enseignants. Il convient, à cet égard de doter les chercheurs, les universitaires, les ITA et les IATOS d'une carrière conforme à leurs missions, à la qualification de chacun, et aux responsabilités exercées.

.../...

6°) Améliorer le fonctionnement de la recherche suppose de favoriser les coopérations volontaires (interdisciplinaires notamment), de renforcer les liens entre les équipes et les commissions scientifiques (système d'évaluation par les pairs), de respecter les avis de celles-ci, tout en développant leur rôle de réflexion et de prospective scientifique.

7°) L'enseignement supérieur et la recherche ne peuvent s'accommoder de budgets en récession comme celui de 1994. La France (2,4% du Produit Intérieur Brut) doit rattraper son retard sur les pays les plus avancés comme l'Allemagne (2,8 % du PIB) ou le Japon (3,1 % du PIB) et non l'aggraver.

Les soussignés considèrent que la réalisation de ces principes conditionne l'avenir, le rayonnement de la recherche et de l'enseignement supérieur en France.

**CGT-INRETS, CGT-ORSTOM, CGT-INED, C2S-FEN, FERC-CGT, FERC-SUP-CGT, SEA-CEA-CGT, SNESUP-FSU, SNIRS-CGC, SNCS, SNPCEN, SNTRS-CGT, SUP-RECHERCHE-FEN, SNPTES-FEN, USCA-CGT**

NOM	Prénom	Fonction	SIGNATURE

Faites signer cette pétition dans votre laboratoire. Renvoyez-là à l'un des syndicats ci-dessus ou remettez-là à un militant .

CGT-INED, CGT-INRETS, CGT-SEA-CEA, CGT-SGPO ORSTOM, FERC-Sup CGT,  
SNTRS-CGT, SGEN-CFDT, SNASUB-FSU, SNCS, SNESUP-FSU, SNPCEN,  
SNPIUFM-FSU, SNPTES-FEN, USCA-CGT, UNEF, UNEF-ID

## RASSEMBLEMENT NATIONAL le 18 avril

# POUR LE SERVICE PUBLIC DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le lundi 18 avril se tient le *Debat de Synthèse concluant la "Consultation Nationale" sur les grands objectifs la Recherche française*. Fonctionnant en vase clos, sur invitations, délibérément hatif et superficiel, ce colloque sera pourtant suivi d'un débat parlementaire et de décisions structurelles et budgétaires.

La place de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur est un enjeu fantastique pour l'avenir. C'est un enjeu majeur pour l'emploi dans notre pays, notamment des jeunes, et également pour chacun d'entre nous, puisqu'il s'agit de notre avenir, de nos métiers, et des conditions d'exercice de notre travail.

Au travers des déclarations du Ministre, du rapport préparatoire au "Colloque" ou du budget 1994, les orientations gouvernementales apparaissent clairement :

- réviser en forte baisse le potentiel public de recherche (emplois et moyens),
- redéployer une part importante de celui-ci vers l'Enseignement Supérieur pour limiter au maximum les créations d'emplois d'enseignants-chercheurs (baisse des créations d'emplois : 2252 en 1993 et 700 seulement en 1994),
- planifier la baisse des effectifs notamment de personnels techniques et administratifs (au CNRS : 87 postes d'ITA supprimés en 1994, 169 postes qui restent gelés, qui seront vraisemblablement supprimés en 1995),
- remettre en cause la mission d'enseignement-recherche de l'université : par la division entre des "Universités d'excellence" concentrant les moyens de recherche et des universités pratiquement sans recherche pour le plus grand nombre,
- substituer à des enseignants-chercheurs, des enseignants sans activité de recherche,
- mettre la recherche publique prioritairement au service de la compétitivité des entreprises,
- modifier, par des mesures autoritaires, les orientations et la gestion des organismes, avec un risque majeur pour l'emploi dans les EPST,
- affaiblir considérablement le rôle et l'autonomie des organismes et de leurs instances scientifiques par la création de "coordinations thématiques" autoritaires, imposées par le ministre, prélevant leurs moyens sur les budgets des organismes (voir la "Coordination des Sciences du Vivant").

Alors que l'université et la recherche publique voient leur moyens baisser en 1994, les empêchant de remplir leur mission dans de bonnes conditions, il est indispensable de renforcer et de rajeunir le potentiel d'enseignement et de recherche (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, personnels techniques et d'administration). La politique de restriction du gouvernement amplifie encore le chômage, notamment pour les jeunes, et la précarisation. Pour ne prendre qu'un exemple : parmi les docteurs ayant passé leur thèse en 1994, un sur deux au moins sera au chômage en octobre.

No.

# Faites entendre votre voix ! Agissez dans l'unité la plus large !

- En ce premier trimestre 1994 des luttes importantes se déroulent :
- \* pour l'abrogation des décrets instituant le Contrat d'Insertion Professionnelle (C.I.P.),
    - \* contre le projet Fillon sur la Recherche et l'Enseignement Supérieur,
  - \* pour l'attribution des moyens budgétaires et humains, absolument nécessaires pour le fonctionnement des Établissements Universitaires et des Organismes de Recherche.

## Les organisations syndicales appellent le 18 avril

jour annoncé de la *Synthèse Nationale*,  
**à un rassemblement national**  
des personnels de la recherche  
et de l'enseignement supérieur, des étudiants,  
au cours duquel les délégations des différents centres  
apporteront les motions et pétitions.

à 14 heures **A LA BOURSE DU TRAVAIL**  
Salle Grande Croizat - 3, rue du Château d'eau 75010 PARIS  
(Métro **REPUBLIQUE** sortie rue René Boulanger)

Elles appellent à organiser,  
**dans la semaine du 5 au 8 avril,**  
**des Assemblées Générales**

d'information, de débats et d'action,  
dans les universités et les centres de recherche,  
afin de définir des initiatives d'action pour le rejet des  
orientations décrites ci-dessus, et préparer  
le rassemblement national.

*Pour permettre la participation à ces actions, les organisations syndicales déposent un préavis de grève.*

## Tribune libre SNCS - SNTRS-CGT pour INSERM ACTUALITE

### PRENEZ DONC LA PAROLE !

Les orientations gouvernementales, telles qu'elles se dessinent au travers des déclarations du ministre, du budget 94 et du rapport rendu public début février sur "Les grands objectifs de la recherche française", modifieraient très profondément les structures de la Recherche publique et de l'Enseignement Supérieur.

En effet, le **contexte budgétaire**, quels que soient les artifices de présentation, correspond à une programmation en forte baisse de l'effort de recherche :

- les autorisations de programme de la Recherche publique, qui reflètent les moyens que le gouvernement entend consacrer à la recherche dans les années qui viennent, sont en diminution de 13% en moyenne entre 94 et 93,
- les crédits de paiement (le budget effectivement disponible en 94) sont très insuffisants et se traduisent en particulier à l'INSERM par la suppression des Contrats Recherche Externe (CRE),
- la dotation allouée par l'INSERM à nos unités ne couvre en moyenne que 50% de leur budget,
- la diminution de 25% du recrutement des chargés de recherche,
- au CNRS, la baisse de dotation des formations dans certains départements atteint 20%, 96 postes d'ITA sont supprimés et 350 sont toujours gelés,
- dans l'Enseignement Supérieur il y a 3 fois moins de créations d'emplois d'enseignants-chercheurs qu'en 93 (700 contre 2250).

Un dernier chiffre : la France consacre 2,4% de son produit intérieur brut à la recherche (dont près du tiers à la recherche militaire) alors que l'Allemagne ou le Japon en sont à 2,8 pour la seule recherche civile.

La déclaration récente du Ministre sur la réduction des créations de postes prévue dans les plans quadriennaux de l'Université montre qu'il s'agit d'un choix à long terme et non d'un phénomène conjoncturel et c'est dans ce cadre que s'inscrit le rapport "sur les grands objectifs de la recherche française".

La façon dont a été organisée la phase publique de "**consultation**" sur ce rapport est par ailleurs très éclairante sur la volonté réelle du gouvernement :

- quelques petites semaines ont séparé la diffusion très restreinte du rapport des colloques thématiques en région et du colloque de synthèse du 9 avril ;
- peu de participants, triés sur le volet,
- organisation interne des colloques ne permettant même pas un réel échange de vue sur l'ensemble des orientations du rapport. C'est tout le **contraire d'un réel débat** avec la communauté scientifique et ses différents partenaires sur les questions posées à la recherche publique en cette fin de siècle. Il aurait fallu, pour le moins, associer à ce débat l'ensemble des partenaires de la recherche, en particulier pour l'INSERM les hôpitaux...

Mais sans doute le gouvernement ne souhaitait-il pas un réel débat sur **les orientations contenues dans le rapport** et que l'on peut résumer ainsi :

- utiliser le potentiel humain de la recherche publique pour remédier au déficit structurel de la recherche industrielle,
- pallier au manque d'universitaires, ce dernier va notablement s'accroître dans les prochaines années puisque d'ici 2005 un universitaire sur deux sera parti à la retraite.

Concernant l'**emploi scientifique**, le rapport suggère d'accroître notablement la charge d'enseignement des chercheurs et qu'une part importante des enseignants du supérieur ait comme seule activité l'enseignement. Il propose également de modifier les modalités d'interventions et de gestion des organismes.

En terme clair, il s'agit de transformer ceux-ci en "agences d'objectifs", de passer des contrats limités dans le temps, sur thème en lieu et place des associations d'équipes basées sur la qualité et la durée, et d'enlever le rôle gestionnaire des organismes en faisant gérer les contrats par les Universités. Rappelons que cette contractualisation des EPST est en cours et que l'INSERM sera concerné en 95.

En ce qui concerne les sciences du vivant, le rapport envisage de créer des coordinations inter-organismes, qui d'après d'autres sources ministérielles, seraient dotées de leurs propres structures d'évaluation, ce qui reviendrait à retirer à celles des organismes leurs prérogatives, ouvrant la porte par exemple au démantèlement de l'organisme pluridisciplinaire qu'est le CNRS. En proposant des départements scientifiques autonomes, donc facilement intégrables dans des coordinations thématiques, le schéma stratégique du CNRS a largement ouvert la voie.

L'existence de telles coordinations sur un thème finalisé renforcera le poids des recherches orientées ou appliquées au détriment des thématiques pluridisciplinaires liées au développement des connaissances.

Au lieu d'anticiper les départs à la retraite, prévisibles d'ici 10 ans, d'un universitaire sur deux et d'un nombre important de chercheurs et d'ITA, alors qu'il existe actuellement dans les labos des jeunes scientifiques en fin de formation, le ministre annonce qu'il ne prendrait aucune mesure pour anticiper les départs et le rapport propose de faire enseigner les chercheurs.

Une telle orientation, si elle était suivie, conduirait au chômage ces jeunes et entrainerait la disparition de toute une série d'équipes de recherche, alors que leur recrutement permettrait justement le nécessaire brassage des générations et la transmission du savoir-faire des équipes de recherche.

Depuis janvier, les syndicats de Chercheurs, d'ITA, d'Enseignants-Chercheurs et d'IATOS sont intervenus pour que les acteurs de la recherche puissent donner leur avis et que les instances élues des organismes et de l'Université soient consultées.

**La pétition intersyndicale demandant notamment**

- le recrutement des jeunes,
- le maintien dans leurs missions complémentaires des EPST et de l'Université,
- le maintien des corps spécifiques des EPST,
- une dotation de la Recherche publique et de l'Enseignement Supérieur leur permettant de rattraper leur retard sur les pays comme l'Allemagne ou le Japon,

**a recueilli plusieurs milliers de signatures.**

Un "manifeste pour la recherche", rédigé à l'initiative des élus du Conseil d'Administration du CNRS, a été signé à cette date par près des 3/4 des membres du Comité National du CNRS et par la moitié des président de CSS à l'INSERM, auxquels se sont ensuite joints plusieurs centaines d'élus dans les instances du CNRS, de l'INSERM et des Universités.

Dans leur immense majorité, les CSCRI, de même que le Conseil Scientifique de l'INSERM, s'étaient prononcés pour le maintien des EPST et de leurs structures d'évaluations, de leur financement propre, pour la nécessité d'un recrutement répété de chercheurs et d'ITA et pour le maintien des corps de personnels des EPST.

**Il faut que le débat parlementaire prévu début juin prenne en compte ces prises de positions. Pour cela, chacun d'entre vous, jeune en formation, chercheur, ingénieur, technicien, administratif, enseignant, doit faire entendre sa voix.**

Exigeons ensemble que les missions assignées à la Recherche et à l'Enseignement Supérieur soit l'expression d'une volonté démocratique et que des moyens financiers suffisants soient dégagés.

Rose KATZ et Dominique LAGRANGE

## QUELLE INFORMATIQUE POUR L'INSERM ?

S'il est une activité qui joue un rôle central pour toutes les unités de recherche, c'est bien l'informatique. Il ne s'agit pas d'un phénomène de mode car cette discipline, longtemps apanage de spécialistes, est devenue une composante structurante de notre société. Elle est appelée à ce titre à y prendre de plus en plus d'importance. Son avènement en tant que service accessible à la recherche civile date des années 60. Elle s'est développée primitivement par la constitution de centres de services et de compétences dotés de moyens que de petites équipes ne pouvaient s'offrir. L'informatique administrative ou de gestion et l'informatique scientifique ont eu des évolutions parallèles, avec leurs propres centres, et des outils spécifiques, mais dans les deux secteurs la tendance a été et est toujours de porter l'application au plus près de l'utilisateur avec des systèmes de plus en plus puissants.

Le passage de l'organisation en centre de service vers une informatique excentrée s'est fait de manière progressive mais rarement politiquement bien pensée. La montée en puissance des systèmes ainsi que l'apparition de nouvelles fonctionnalités a créé de nouveaux besoins de services qui n'ont pas ou peu été pris en compte.

A l'INSERM, si l'on se place par rapport à l'évolution des 15 dernières années, **on frise, l'inculture informatique**. Sans vouloir polémiquer, il est clair que l'informatique administrative a été d'errements en errements et que la situation actuelle est loin d'être satisfaisante en terme de fonctionnalité et de cohérence. L'informatique scientifique quant à elle n'a jamais fait l'objet d'une réflexion globale même si l'on voit poindre à travers quelques expressions récentes le souci de faire quelque chose.

Dans ce contexte, l'évolution du Centre de Calcul de l'INSERM (SC5) est l'illustration de l'absence de volonté politique dans un domaine dont l'importance n'échappe pas à la plupart des entreprises privées ou publiques dans la mesure où, comme il a été dit plus haut, il est un des facteurs structurants de l'activité des équipes de recherche à la fois en France et dans le monde.

S'il est vrai que le SC5 a subi tous les avatars de l'informatique à l'INSERM, il est également vrai que la nouvelle orientation dessinée durant ces dernières années va dans le bon sens. C'est-à-dire une diminution de l'activité centre de calcul ancienne forme, puisqu'elle est de plus en plus couverte par des stations puissantes, dont peuvent disposer les unités, au profit d'une activité en terme de centre de compétence, notamment en matière de réseau et de formation informatique. Sans oublier la fonction de conservation de données épidémiologiques, qu'il nous paraît indispensable de préserver. Pour des raisons liées à toutes les formes de sécurité ; sécurité d'accès, intégrité des données, sauvegarde.

14.

C'est précisément au moment où il faudrait passer à la "vitesse supérieure" que le comité de surveillance, le conseil scientifique et la direction se proposeraient de fermer et de démanteler le SC5.

Après la démission de l'actuel directeur qui s'explique en partie par les atermoiements de la direction en matière notamment de réseau, il est demandé à deux ingénieurs de faire des propositions, mais sans projet cadre. Il est évident qu'il ne peut sortir d'une telle procédure aucun projet ambitieux d'intérêt national pour l'INSERM.

**Dans l'affaire, c'est le conseil de surveillance et la direction de l'INSERM qui sont carrants.**

Fermer le centre SC5 à un moment où les besoins de la communauté en matière de service informatique se font des plus pressants serait une erreur.

**Nos propositions sont les suivantes :**

- 1°/ Lancer une étude globale (venant en complément de la mission OUDET) sur les besoins des unités en matière d'informatique scientifique pour déterminer la part de l'activité qui doit être considérée au niveau régional et national. Nous pensons particulièrement à l'offre de compétence pour la programmation des achats, l'installation des systèmes, le support pour les "mises à jour" (upgrades), formation, remise à jour des connaissances, veille technologique (matériels et logiciels).
- 2°/ Mettre sur pied un comité chargé de définir les orientations à partir de l'étude de besoins et qui serait chargé à la fois de définir les éléments et les moyens d'une programmation à moyen terme de l'activité de service informatique et de réaliser un appel d'offre interne ou externe à l'INSERM, pour dégager une direction, des moyens et une nouvelle dynamique pour l'information scientifique à l'INSERM.
- 3°/ Maintien du SC5 dans ses attributions actuelles dans l'attente des conclusions de l'étude sur les besoins de l'INSERM.

**Pour sa part, le SNTRS-CGT est prêt à s'investir dans l'organisation d'une journée d'étude sur l'informatique à l'INSERM.**

Orsay, le 25 mars 1994